FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023 Version : 4.04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015 Nom du produit

Code du produit : 00240676

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non recommandées

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL Tweemontstraat 104 B-2100 Deurne Belgium

Telephone +32-33606311 Fax +32-33606435

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

France France 1/20 French (FR)

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P273, P261, P305 + P351 + P338, P310, P501

Ingrédients dangereux

: Decanedioic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrinformaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids

and triethylenetetramine anhydride maléique

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

: Non applicable.

de sécurité pour les

enfants

dangereux

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

French (FR)	France	France	2/20
-------------	--------	--------	------

Code : 00240676 Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
pecanedioic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrin-formaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer	CAS: 260549-92-6	≥10 - ≤25	Eye Dam. 1, H318	-	[1]
dihydrogénotriphosphate d'aluminium	REACH #: 01-2119970565-28 CE: 237-714-9 CAS: 13939-25-8	≥1.0 - ≤5.0	Eye Irrit. 2, H319	-	[1] [2]
oxyde de zinc	REACH #: 01-2119463881-32 CE: 215-222-5 CAS: 1314-13-2 Index: 030-013-00-7	≥0.30 - <2.5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	REACH #: 01-2119972320-44 CE: 500-191-5 CAS: 68082-29-1	≤0.30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
nitrite de sodium	REACH #: 01-2119471836-27 CE: 231-555-9 CAS: 7632-00-0 Index: 007-010-00-4	≤0.30	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 3, H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 180 mg/kg M [aigu] = 1	[1]
ammoniac, anhydre	REACH #: 01-2119488876-14 CE: 231-635-3 CAS: 7664-41-7 Index: 007-001-00-5	≤0.30	Flam. Gas 2, H221 Press. Gas (Comp.), H280 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	ETA [inhalation (gaz)] = 2000 ppm M [aigu] = 1	[1] [2]
2-butoxyéthanol	REACH #: 01-2119475108-36	≤0.30	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331	ETA [oral] = 1200 mg/ kg	[1] [2]

French (FR) France France 3/20

Code : 00240676 Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023
PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

	CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Index: 603-014-00-0		Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	ETA [inhalation (vapeurs)] = 3 mg/l	
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Index: 607-096-00-9	<0.0010	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.001%	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane. La classification annexe VI de dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

French (FR)	France	France	4/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

	French (FR) France	France	5/20
--	------------	----------	--------	------

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

French (FR)	France	France	6/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
₫ĥydrogénotriphosphate d'aluminium	Ministère du travail (France, 10/2022). [aluminium (sels solubles)]
	VME: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie
ammoniac, anhydre	Ministère du travail (France, 10/2022). [ammoniac anhydre]
	VLE: 14 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie
	VLE: 20 ppm 15 minutes. Forme: Risque d'allergie
	VME: 7 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie
	VME: 10 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
2-butoxyéthanol	Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau.
	VLE: 246 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie
	VLE: 50 ppm 15 minutes. Forme: Risque d'allergie
	VME: 49 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie
	VME: 10 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
anhydride maléique	Ministère du travail (France, 10/2022). Risque de sensibilisation.
	VLE: 1 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie

French (FR)	France	France	7/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : IVdoit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Mhydrogénotriphosphate d'aluminium	DNEL	Long terme Voie orale	1.65 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
a diaminan	DNEL	Long terme Inhalation	2.47 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	11.52 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	16.45 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	- ,
	DNEL	Long terme Voie cutanée	32.9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
oxyde de zinc	DNEL	Long terme Inhalation	0.5 mg/m³	Opérateurs	Local
-	DNEL	Long terme Voie orale	0.83 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	2.5 mg/m³	Population	Systémique
				générale	_
	DNEL	Long terme Inhalation	5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	83 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DNE	cutanée	92 malka budiour	générale Opératours	Cyatámiaus
	DNEL	Long terme Voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
Fatty acids, C18-unsatd.,	DNEL	Long terme Voie orale	0.56 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
dimers, oligomeric reaction	DIVLL	Long terme voie orale	0.50 mg/kg bw/jour	générale	Systemique
products with tall-oil fatty				generale	
acids and triethylenetetramine					
	DNEL	Long terme Voie	0.56 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.97 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.9 mg/m³	Opérateurs	Systémique
nitrite de sodium	DNEL	Court terme Inhalation	2 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2 mg/m³	Opérateurs	Systémique
ammoniac, anhydre	DNEL	Long terme Inhalation	2.8 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie orale	6.8 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	6.8 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	6.8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6.8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	7.2 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	14 mg/m³	Opérateurs	Local
French (FR)		France	France		8/20

French (FR) France France 8/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Court terme Inhalation	23.8 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	23.8 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Court terme Inhalation	36 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	47.6 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	47.6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie	68 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	'
	DNEL	Long terme Voie	68 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	
2-butoxyéthanol	DNEL	Long terme Voie orale	6.3 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Court terme Voie orale	26.7 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
				générale	'
	DNEL	Long terme Inhalation	59 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	98 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	147 mg/m³	Population	Local
				générale	
	DNEL	Court terme Inhalation	246 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	426 mg/m³	Population	Systémique
			3.	générale	'
	DNEL	Court terme Inhalation	1091 mg/m³	Opérateurs	Systémique
anhydride maléique	DNEL	Long terme Inhalation	0.4 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.4 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.081 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.081 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	0.2 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	0.2 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.05 mg/m³	Population	Systémique
			0.00g/	générale	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.06 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		Long torms vote orate	o.oo mg/kg sw/jour	générale	- Cyclonique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.08 mg/m³	Population	Local
	DIVLE	Long torms initialization	0.00 mg/m	générale	Local
	DNEL	Court terme Voie orale	0.1 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		Court torrile voie orale	o. i ilig/kg bw/jour	générale	- Systerriique
	DNEL	Court terme Voie	0.1 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DIVEL	cutanée	o. i ilig/kg bw/jour	générale	Cystorrique
	DNEL	Long terme Voie	0.1 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée	o. i ilig/kg bw/jour	générale	- Systerriique
	DNEL	Court terme Voie	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DIVLL	cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Operateurs	Oysternique
	DNEL	Long terme Voie	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DIVEL	cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Operateurs	Systerrique
		Cutarice			

PNEC

French (FR)

Nom du produit/composant	Туре	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
xyde de zinc	-	Eau douce	20.6 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Eau de mer	6.1 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Sédiment d'eau douce	117 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	52 μg/l	Facteurs d'Évaluation

France

9/20

France

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	-	Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	-	Sol	35.6 mg/kg dwt	Distribution de la
				Sensibilité
Fatty acids, C18-unsatd., dimers,	-	Eau douce	0.043 mg/l	Facteurs d'Évaluation
oligomeric reaction products with tall-				
oil fatty acids and triethylenetetramine				
	-	Eau de mer	0 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement	3.84 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées	J. 3	
	_	Sédiment d'eau douce	434.02 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	_	Sédiment d'eau de mer	43.4 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	_	Sol	86.78 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
nitrite de sodium	_	Eau douce	0.0054 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	_	Sédiment d'eau douce	0.0195 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Eau de mer	0.00616 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	_	Sédiment d'eau de mer	0.0223 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Sol	0.000733 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Usine de Traitement	21 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées	_ · · · · · g/ ·	r detedre d'Evaldation
2-butoxyéthanol	_	Eau douce	8.8 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	_	Eau de mer	0.88 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	_	Sédiment d'eau douce	34.6 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Sédiment d'eau de mer	3.46 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Sol	3.13 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	_	Usine de Traitement	463 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées	100 1119/1	r detedre d'Evaluation
anhydride maléique	_	Eau douce	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
anny and o majorquo	_	Eau de mer	0.01 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	_	Usine de Traitement	44.6 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées	1 1119/1	. astears a Evaluation
	_	Sédiment d'eau douce	0.334 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	_	Sédiment d'eau de mer	0.033 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	_	Sol	0.042 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
		001	0.0-72 mg/kg dWt	1 di tago a i Equilibre

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures chimiques et écran facial. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

French (FR) France France 10/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

polyethylene caoutchouc butyle

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. **Couleur** : **B**eige.

Odeur : Aromatique. [Faible]
Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 0°C (32°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: eau.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

intervalle d'ebuilition

: >37.78°C

Inflammabilité : Non disponible.

French (FR) France France 11/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: Non disponible.

: Vase clos: Non applicable. Point d'éclair

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

décomposition pН

: Non disponible.

Viscosité

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Solubilité(s)

Support	Résultat
l'eau froide	Partiellement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 5		
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
<mark>e</mark> au	17.5	2.3				

Taux d'évaporation : Non disponible.

Densité relative : 1.42

: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur Propriétés explosives

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes

: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne

: Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

French (FR)	France	France	12/20

Code : 00240676 Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 <u>Toxicité aiguë</u>

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<mark>≱ĭ</mark> hydrogénotriphosphate d'aluminium	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
oxyde de zinc	CL50 Inhalation Poussière et	Rat	>5700 mg/m ³	4 heures
•	brouillards			
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	_
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	_
Fatty acids, C18-unsatd., dimers,	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	_
oligomeric reaction products with tall-oil				
fatty acids and triethylenetetramine				
•	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	_
nitrite de sodium	DL50 Voie orale	Rat	180 mg/kg	_
ammoniac, anhydre	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	9500 ppm	1 heures
•	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	2000 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	0.35 g/kg	_
2-butoxyéthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	3 mg/l	4 heures
•	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	_
	DL50 Voie orale	Rat	1200 mg/kg	-
anhydride maléique	DL50 Voie cutanée	Lapin	2620 mg/kg	_
•	DL50 Voie orale	Rat	400 mg/kg	_

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
2-butoxyéthanol	Peau - Irritant Yeux - Irritant Peau - Irritant moyen	Humain Lapin Lapin	- - -	- 24 heures 4 heures	- 21 jours 28 jours

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Jr	Souris	Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Cancérogénicité

French (FR)	France France	13/20
-------------	---------------	-------

Code : 00240676 Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
anhydride maléique	Catégorie 1	inhalation	système respiratoire

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors

d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

French (FR) France France 14/20

Code : 00240676 Date d'édition/Date de révision : 28 Août 2023

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

reproduction

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
øxyde de zinc	Aiguë CE50 0.17 mg/l Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce	Algues Daphnie - <i>Daphnia</i> <i>magna</i> - Nouveau-né	72 heures 48 heures
	Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce	Algues	72 heures
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CE10 1.78 mg/l	Algues	72 heures
nitrite de sodium 2-butoxyéthanol	CE50 0.54 à 26.3 mg/l Aiguë CL50 1474 mg/l Chronique NOEC >100 mg/l	Poisson Poisson Poisson	96 heures 96 heures 21 jours

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	-	-	Non facilement
nitrite de sodium 2-butoxyéthanol	- -	-	Facilement Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
ntrite de sodium	-3.7	-	Faible
2-butoxyéthanol	0.81	-	Faible
anhydride maléique	-2.78	-	Faible

French (FR) Fran	ce France	15/20	

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui. Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

French (FR)	France	France	16/20

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	9006	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-

citerne.

IMDG : None identified.IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

French (FR) France	France	17/20
--------------------	--------	-------

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

: Non applicable.

Annexe XVII -**Restrictions applicables**

à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de

certains articles dangereux

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

: ritrite de sodium **RG 84** 2-butoxyéthanol **RG 84** anhydride maléique **RG 66** Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977: Pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation

Surveillance médicale renforcée

Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Références

: Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail.; Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits biocides ; Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations vénéneuses. ; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets dangereux.; Code du travail article: R231-53.; Code du travail: Ambiance des lieux de travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail: Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail: Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail: dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6; Code du travail: dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16; Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

French (FR)	France	France	18/20
-------------	--------	--------	-------

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 16: Autres informations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul	
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul	

Texte intégral des mentions H abrégées

√ 221	Gaz inflammable.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la
	chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

French (FR)	France	France	19/20
-------------	--------	--------	-------

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 16: Autres informations

Eye Irrit. 2 Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

Flam. Gas 2 GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2

Ox. Sol. 2 MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2

GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

Historique

Press. Gas (Comp.)

Resp. Sens. 1

Skin Corr. 1B

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

STOT RE 1

Skin Sens. 1A

Date d'édition/ Date de : 28 Août 2023

révision

Date de la précédente : 19 Août 2022

édition

Élaborée par : EHS **Version** : 4.04

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR) France France 20/20